

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

ÉCONOMIE SOCIALE
ET SOLIDAIRE
ET CONSOMMATION

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de la santé

Direction générale de la prévention des risques

Direction générale du travail

Direction générale de l'alimentation

*Direction générale de la concurrence, de la consommation
et de la répression des fraudes*

Lettre du 26 juin 2013 relative à la nomination par intérim du directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

NOR : AFSP1330559Y

Les directeurs généraux à M. Marc MORTUREUX, directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, 27-31, avenue du Général-Leclerc, 94701 Maisons-Alfort Cedex.

M. le directeur général,

Vous avez été nommé pour un mandat de trois ans par décret du 7 juillet 2010 directeur général de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, placée sous la tutelle de nos ministères. Il s'ensuit que votre mandat prendra fin le 6 juillet 2013 et que le poste de directeur général sera vacant après cette date jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur général par décret du Président de la République. Les articles R. 1313-17 à R. 1313-23 du code de la santé publique ayant dévolu au directeur général de l'Anses l'ensemble des pouvoirs de direction générale de l'établissement, y compris la qualité d'ordonnateur des recettes et des dépenses du budget de l'agence, il est indispensable de prendre les mesures destinées à préserver le fonctionnement de l'établissement public pendant cette période de vacance.

En conséquence, afin d'assurer la nécessaire continuité du service public, la ministre des affaires sociales et de la santé, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation, chargés de la tutelle de l'Anses vous confient le soin d'exercer à compter du 7 juillet 2013 l'intérim de la fonction de directeur général de l'Anses.

Dans ce cadre, vous exercerez à titre provisoire l'ensemble des responsabilités mentionnées aux articles précités du code de la santé publique. Les délégations de signature actuellement existantes resteront en vigueur durant toute la période d'intérim. Cette période prendra fin au jour de la publication du décret de nomination du nouveau directeur général de l'Anses.

Nous vous prions de croire, Monsieur le directeur général, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la ministre des affaires sociales
et de la santé :

Le directeur général de la santé,
J.-Y. GRALL

Pour la ministre de l'écologie,
du développement durable
et de l'énergie :

*La directrice générale
de la prévention des risques,*
P. BLANC

Pour le ministre du travail,
de l'emploi, de la formation professionnelle
et du dialogue social :

Le directeur général du travail,
J.-D. COMBEXELLE

Pour le ministre de l'agriculture,
de l'agroalimentaire et de la forêt :

Le directeur général de l'agriculture,
P. DEHEAUMONT

Pour le ministre délégué auprès du ministre
de l'économie et des finances,
chargé de l'économie sociale et solidaire
et de la consommation :

*La directrice générale de la concurrence,
de la consommation et de la répression des fraudes,*
N. HOMOBOONO